

*Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi*

**Le président suppléant (M. Charest):** Le député de Western Arctic.

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Egmont (M. Henderson) et le député de Vancouver Kingsway (M. Waddell) qui ont dit beaucoup de bien au sujet de cette société d'État. Celle-ci détient le monopole de la vente du poisson. Ils ont dit que tout n'était pas parfait, que la gestion pourrait en être améliorée, mais que la situation monopolistique de l'entreprise correspondait à nos désirs. On ne peut qu'en conclure, monsieur le Président, qu'ils n'ont jamais rencontré un pêcheur d'eau douce.

● (1730)

**M. Waddell:** C'est votre propre projet de loi!

**M. Nickerson:** Ils auraient exprimé un point de vue bien différent s'ils connaissaient l'attitude de l'Office à l'endroit des pêcheurs d'eau douce. J'ai promis au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) que j'appuierais sa mesure. Et je le fais pour deux raisons principales, monsieur le Président. D'abord, étant fidèle partisan, je ne songerais jamais à voter contre un ministre du gouvernement actuel. Je sais qu'ils sont très compétents et font de leur mieux pour le Canada. J'ai d'ailleurs confiance en eux. En deuxième lieu, monsieur le Président, le ministre a menacé de me tordre le cou si je n'appuyais pas son bill. Par ailleurs, j'espère que d'ici quelques mois, le ministre, conformément aux politiques du parti progressiste conservateur, proposera une nouvelle mesure pour modifier la loi, mesure dont l'objet sera de rompre le monopole exercé par l'Office afin de faire de la place à d'autres entreprises. C'est, monsieur le Président, la solution clé pour remettre sur ses rails la pêche dans le Nord.

Le député d'Egmont nous a fait un bref historique de ce projet de loi. Il nous a dit qu'il avait été proposé en 1980 et qu'il était resté en plan. Il a été proposé à nouveau en 1983 sous le numéro C-31 et là encore, aucune suite n'y a été donnée. Je vais dire au député pourquoi cette mesure est restée en plan. C'est parce que le ministre des Pêches et des Océans de l'époque se moquait bien de la situation des pêcheurs d'eau douce. Ce projet de loi a toujours occupé le 151<sup>e</sup> rang sur la liste des 150 projets à examiner. Il a été inscrit au *Feuilleton* et aucune suite n'y a été donnée. Cela prouve bien la différence d'attitude entre le ministre des Pêches et des Océans de l'époque et celui d'aujourd'hui.

L'actuel ministre mérite la confiance des pêcheurs dans tout le Canada. Nous avons remplacé la complaisance des ministres précédents par des actes.

Je voudrais vous citer brièvement certaines données en cause. Si l'on examine le dernier rapport annuel disponible de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, celui de 1983, on constate qu'il a emprunté près de 13.5 millions de dollars au gouvernement du Canada sous forme de capital d'exploitation. Il a emprunté également près de 4.5 millions de dollars en capital fixe, toujours au gouvernement du Canada. Ses dettes bancaires s'élèvent environ à \$750,000, ce qui porte son passif total à 18 ou 19 millions de dollars. C'est pourquoi en attendant que le nouveau gouvernement ait le temps et l'occasion d'apporter des changements qui s'imposent et pour permettre à l'Office de survivre, il est nécessaire d'autoriser

une nouvelle augmentation de son pouvoir d'emprunt. Ce faisant, toutefois, nous ne devons pas oublier, monsieur le Président, que le taux d'intérêt sur certains de ces prêts est proche de 16 p. 100. Les pêcheurs des provinces septentrionales, des territoires et de certaines régions de l'Ontario payent près de \$500,000 par an en intérêt sur ces prêts. C'est en quelque sorte un microcosme de la situation dans laquelle se trouvent les finances nationales du pays. A l'échelle nationale, nous avons accumulé des dettes de milliards de dollars sur lesquelles nous devons payer des intérêts qui diminuent nos recettes. Il en va de même pour l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Il a toujours dû emprunter davantage, ce qui impose un fardeau supplémentaire aux pêcheurs qui sont obligés de payer l'intérêt sur ces dettes qui se sont accumulées par le passé.

On a raconté des histoires tout à fait horribles au sujet de l'Office par le passé. On a parlé d'entrepôts remplis de poissons qui ne se vendaient pas. Il y a eu des fautes de gestion. Il y a eu un relâchement du contrôle financier de l'Office et toutes sortes de drôles de choses qui se sont passées. Je me souviens des tampons de contrôle du rabbin apposés sans autorisation sur des boîtes de poisson destinées au marché des Juifs. Je dois admettre, monsieur le Président, que les choses se sont améliorées. J'ai eu l'occasion de visiter l'usine de Transcona l'été dernier et j'ai constaté avec plaisir certains progrès dans son exploitation. Il y avait sans aucun doute un meilleur mouvement et un meilleur contrôle de l'inventaire.

Je voudrais maintenant féliciter M. Sam Cunnah, l'un des gestionnaires de cette usine, qui a pris sa retraite dernièrement. Je voudrais le féliciter en public pour son travail. Il est indéniable que les méthodes de gestion ne sont pas encore parfaites. Il y a eu des progrès à l'usine centrale de Winnipeg et de Transcona. Toutefois, il y a encore de graves problèmes dans les usines secondaires. Par exemple, l'usine de Hay River ne fonctionne pas comme il se doit. En outre, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce n'arrive pas à vendre le poisson comme l'exige son mandat. Telle est sa raison d'être, mais il ne vend pas de poisson et ne réalise pas de profits convenables pour le compte des pêcheurs qui font des efforts surhumains pour prendre le poisson. Jusqu'à un certain point, c'est un problème mondial. Sauf erreur, des problèmes se posent sur la côte de l'Atlantique comme sur celle du Pacifique. Toutefois, je crois qu'on pourrait prendre certaines mesures afin de vendre les excellents produits de nos lacs et de nos cours d'eau.

Il y a deux questions que je voudrais poser au sujet de l'OCPED. Tout d'abord, a-t-il toujours sa raison d'être? La question est naturellement encore à l'étude. Le nouveau gouvernement étudie la situation de toutes les sociétés de la Couronne pour voir quelles sont celles qui devraient être maintenues et celles qu'il serait préférable de confier au secteur privé, par exemple. En deuxième lieu, si l'OCPED est maintenu, devrait-il conserver son monopole? Je ne voudrais pas m'attarder aujourd'hui à la première question, mais je voudrais proposer aux députés cette analogie. L'OCPED m'a toujours fait penser à une cage à homard. On peut y pénétrer, mais il est presque impossible d'en sortir. Quand on demande aux pêcheurs si leur situation s'est améliorée depuis l'établissement de l'OCPED, ils répondent que non. De fait, leur situation était bien meilleure autrefois parce qu'ils pouvaient vendre leur poisson. Ils trouvaient toujours des débouchés. Je doute qu'une